

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 13

votants : 14

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 avril 2025 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvain BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Olga BOFILL, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Jérémie LAZARD, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES

Délibération n°2025 – 9

OBJET : Approbation du compte financier unique du Budget principal

M. le Maire ne pouvant assister au vote en vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, M. Cyril GILLES préside la séance pour le vote du compte financier unique du Budget principal.

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif (tenu par l'ordonnateur) et au compte de gestion (tenu par le comptable public). Sa mise en œuvre deviendra obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics qui appliquent le référentiel budgétaire et comptable M57 à partir des comptes de l'exercice 2026. La commune de Barjac s'est portée volontaire afin de le mettre en œuvre pour les comptes de l'exercice 2024.

Le conseil municipal examine le compte financier unique du budget principal 2024, qui s'établit ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024						
BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 636 445,75 €	2 927 850,65 €	3 180 136,11 €	1 866 398,57 €		
Résultat de l'exercice		291 404,90 €	1 313 737,54 €		1 022 332,64 €	
Report de l'année N-1		2 636 185,90 €		58 752,90 €		2 694 938,80 €
Résultat de clôture		2 927 590,80 €		-1 254 984,64 €		1 672 606,16 €
Résultat de clôture au 31/12/2024 :		1 672 606,16 €				
Les restes à réaliser (RAR) 2024 s'élèvent à 572 080,45 euros en dépense et 845 690,60 euros en recette.						

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250414-74_9-DE
Reçu le 23/04/2025

Hors la présence de M. Edouard CHAULET, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget principal 2024.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD

Le Président de la séance,
M. Cyril GILLES